

Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la commune de Limersheim.

Numéro 022 – septembre 2017

Signalisation, d'accord, mais... attention quand même à ne pas tomber dans le panneau !!

Chers Amis,

Il ne se passe pas une journée en Mairie de Limersheim sans qu'un honnête citoyen me suggère (parfois avec une certaine insistance, reconnaissons-le), l'implantation d'un nouveau panneau d'interdiction :

- Défense de stationner sur les trottoirs,
- Défense de stationner à l'approche des carrefours,
- Défense de jeter les papiers et emballages sales à terre,
- Défense de laisser son chien faire ses besoins sur la voie publique et espaces verts,
- Défense de rouler comme un malade à une vitesse folle dans la commune,
- Défense de bloquer l'issue d'une maison avec un véhicule en stationnement,
- Défense de laisser pousser ces haies, arbres au-dessus des trottoirs,
- Défense de jeter ses ordures ménagères sur les trottoirs,
- Défense de transformer les « Points d'apports volontaires (Benches papiers, verres et plastique) » en « points sales » par le dépôt d'ordures ménagères,
- Défense de ci, défense de ça ...

Bref, si la municipalité implantait un panneau à chaque fois que cela était demandé, je pense qu'il conviendrait de multiplier par 10 le budget annuel consacré aux panneaux d'interdictions.

La question que je me pose : **pourquoi faut-il rappeler par des panneaux ce qui relève du simple bon sens, du civisme de base ou tout simplement de la politesse élémentaire ?**

Cela changera-t-il les comportements ?

Tout cela pour vous dire que quand cela fait 20 fois que je signale à un de nos concitoyens qu'il ne doit pas stationner à cet endroit, qu'il roule trop vite, qu'il ne doit pas jeter ses débris à cet endroit, ou encore qu'il doit ramasser les crottes de son chien et qu'il continue à le faire, je ne vois pas comment un panneau changera les choses, sauf pour le brave toutou qui pourra trouver un nouveau mât pour faire son pipi.

Voilà, sauf à créer une fabrique communale de panneaux qui tournerait 24h/24, je pense que le mieux est de le prendre avec humour et que chacun cesse de jouer à celui qui ne savait pas ...

Je rappelle cependant les règles élémentaires, à savoir :

- que la vitesse est limitée à 50 km/h en agglomération
- que les trottoirs sont destinés au déplacement des piétons et non au stationnement des véhicules. (Si vous avez une cour, merci de faire l'effort d'ouvrir votre portail et rentrer votre voiture...)
- que les carrefours doivent rester dégagés afin de permettre la visibilité aux différents véhicules
- que les espaces verts ne sont pas des canisites
- qu'il ne sert à rien de laisser des objets non recyclables aux points d'apports volontaires (notre ouvrier communal n'est pas là pour aller à la déchetterie d'Erstein à votre place).....

Et puis, pour le budget 2017, le stock de panneaux d'interdictions est épuisé... mais, heureusement, pas celui de la bonne humeur !!!

Votre Maire, Stéphane SCHAAL



Déclarations préalables

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

BAILLY José	Changement de la porte d'entrée 3, rue Haute	A : 07/06/2017
WOLLENBURGER Christian	Construction d'un abri de jardin 3 A, rue des Noyers	A : 06/07/2017
ROGER Anny	Division en vue de construire Rue des Noyers	A : 11/07/2017
ROMILLY Jean-Marc	Remplacement d'une fenêtre et de la porte de garage 23, rue Valpré	A : 20/07/2017
Cabinet Bilhaut	Division en vue de construire 2 A, rue Binnen	R : 20/08/2017
THIRY David	Mise en place d'un carport 2, rue du Verger	R : 21/08/2017
Cabinet Bilhaut	Division en vue de construire 2 A, rue Binnen	A : 07/09/2017
SCHAAL Raymond	Mise en place d'un carport 27, rue Valpré	A : 11/09/2017
SCHAAL Fabienne	Remplacement d'un portail et de ses supports 14, rue Valpré	A : 11/09/2017
SCHAAL Stéphane	Divers travaux de réhabilitation et isolation extérieure 24, rue Circulaire	A : 11/09/2017



Permis de construire

Demandeur

Objet

Décision

A = Autorisé, R = Refusé

RIEBEL Raphaël	Construction d'une maison individuelle avec garage Rue des Noyers	A : 02/08/2017
BACH Bruno	Construction d'une maison individuelle avec garage Rue des Noyers	A : 16/08/2017
CHORIOL-HILD Stéphane	Construction d'une maison individuelle avec garage Rue des Noyers	A : 16/08/2017
DRUPT Olivier	Construction d'une maison individuelle avec garage Rue des Noyers	A : 05/09/2017

Concours des Maisons Fleuries

Le jury du Concours Communal des Maisons Fleuries est passé dans le village le 20 juillet, présidé par M. Patrick KIEFER.

Catégorie Maison Traditionnelle

- 3 Fleurs** à M. et Mme Hélène et Louis GRAD
- 2 Fleurs** à M. et Mme Béatrice et Vincent HUGEL
M. et Mme Suzanne et Eldjied BOURESSAS
- 1 Fleur** à M. et Mme Christiane et Didier RAUSCHER
M. et Mme Christiane et Pierre FOESSEL

Catégorie Maison à Colombage

- 3 Fleurs** à M. Dominique PALADE et M. Fabrice MARCHAL
- 2 Fleurs** à M. et Mme Gisèle et Bruno SCHWEIGKART
- 1 Fleur** à M. et Mme Lucienne et Gérard ENGEL

Catégorie Potager, Verger, Jardin

- 3 Fleurs** à MM Günther et William NITKA
- 2 Fleurs** à M. et Mme Claire et Antoine KIEFFER
- 1 Fleur** à M. et Mme Marie-Louise et Gilbert BEYHURST
M. Jean-Jacques REINLING et Mme Josiane WALTER

Catégorie Ornaments

- 2 Fleurs** à M. et Mme Clémence et Gérard MULLER
Mme Fabienne SCHAAL

Prix du Conseil Municipal des Enfants

- 1^{er} Prix M. et Mme Brigitte et Patrick DELACÔTE
2^{ème} Prix M. Régis MADELMONT et Mme Muriel MARTINELLI





Rentrée Scolaire 2017 Effectifs de nos Classes

Voilà la rentrée !

Pour cette nouvelle année scolaire, 67 enfants, répartis sur trois classes, ont prit le chemin de l'école de Limersheim.

En maternelle

Chez Mme Fabienne GREVILLOT

Petite Section : 6 élèves

Moyenne Section : 4 élèves

Grande Section : 6 élèves

Soit 17 élèves.

Horaires d'école		
	Matin	Après-Midi
Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	8h15 à 11h25	13h25 à 15h30
Mercredi	9h00 à 12h00	-

En élémentaire

Chez Mme Nathalie SINS DI POL

CP : 6 élèves

CE1 : 7 élèves

CE2 : 8 élèves

Soit 21 élèves.

Chez Mme Mélanie BOURG et M. Matthieu RIEBEL

CM1 : 11 élèves

CM2 : 18 élèves

Soit 29 élèves.

Bonne rentrée à tous ! Petits & Grands !

Rappel des règles à respecter pour vos travaux

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme (article R421-9 et suivants), tous les travaux, qu'ils portent sur une construction nouvelle ou existante, sont soumis à autorisation (sauf ceux créant moins de 5m² de surface de plancher).



Tous les projets de construction (notamment les clôtures, pose de panneaux photovoltaïques, fenêtres de toit, changement de tuiles, portes et fenêtres, ravalement de façade...) doivent donc faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande auprès de la mairie, pour validation.

Pour faire l'objet d'une autorisation, les projets déposés devront notamment être conformes aux dispositions du document d'urbanisme en vigueur.

Selon la nature du projet, le type de dossier à déposer sera soit une déclaration préalable, soit un permis de construire ou de démolir, soit un permis d'aménager. L'instruction de ces demandes est assurée conjointement avec l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique).

Attention : la réalisation des travaux faisant l'objet de la demande ne saurait être mise en œuvre avant la délivrance d'une autorisation émanant de la mairie. De plus, les travaux réalisés sans autorisation, ou non conformes à l'autorisation délivrée, constituent une infraction au Code de l'urbanisme et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires.

Pour toute information, renseignez-vous auprès de la mairie.

Déclaration en Mairie

Toute personne se domiciliant à Limersheim est invitée à s'inscrire au fichier domiciliaire de la commune munie d'une pièce d'identité et d'un livret de famille (selon le cas) et d'un justificatif de domicile.

De la même manière, toute personne qui quitte Limersheim ou change d'adresse dans la commune doit également le signaler en Mairie.

Merci de bien vouloir nous faire connaître ces modifications, utiles à nos services pour tenir à jour le fichier domiciliaire et électoral de notre commune.

Les trottoirs :

un espace pour les piétons

Pour le respect de la sécurité, de la visibilité et du passage des piétons, aucune branche ne doit empiéter sur le trottoir.

Le Code de la route **interdit le stationnement sur les trottoirs**. Veuillez respecter ces directives.



Purges du réseau d'eau potable

La prochaine campagne de purges du réseau d'eau potable s'effectuera

du 2 au 6 octobre prochain.

Pendant cette période, une baisse de pression pourra être observée.

Cette durée peut varier en fonction de la qualité de l'eau rencontrée.



*Syndicat Intercommunal
des Eaux Erstein Nord*

Félicitations aux mariés

Le 8 juillet : Jérémy **DIEBOLT** et Audrey **RAUL**

Le 22 juillet : Thomas **GOLLY** et Anouk **GELINAUD**

Le 12 août : Christian **ICHTERTZ** et Françoise **BABILON**

Le 18 août : Craig **LENTZ** et Carole-Anne **DUCHET**



Naissances



Le 26 mai : Eleonore Alice **LEVY**, fille de Cédric **LEVY** et Isabelle **ZEINDLER**

Le 4 juillet : Marion Lina **HEITZ**, fille de Hervé **HEITZ** et Delphine **PETER**

Je viens d'interroger la Société ROSACE au sujet d'une information qui circule en ce moment à Limersheim, à savoir le paiement des frais de raccordement à la fibre prochainement.

Afin d'écartier tout doute, je tenais à vous indiquer que les frais de raccordement (175 €/prises) sont pris en charge par les collectivités territoriales (Région, Département, Comcom) jusqu'à la fin de la concession octroyée à ROSACE.

Ces frais de raccordement concernent le raccordement depuis la rue jusqu'à la prise posée dans votre maison.

Aussi, les frais demandés par les opérateurs ne sont pas des frais de raccordement mais des frais de mise en service ou de connexion.

Je rappelle que chaque opérateur est libre de facturer lesdits frais.

Un rappel a été réalisé auprès des différents opérateurs afin de clarifier cet abus de langage.

Modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme

En date du 4 septembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme :

Le règlement de PLU comporte des dispositions qui ne correspondent plus aux besoins et objectifs de développement de la commune, et qu'il importe de faire évoluer. La présente modification a ainsi pour objet :

- la modification de l'emplacement réservé n°A12
- la modification de l'article 7 du règlement de la zone IAU
- l'harmonisation des règles de stationnement en matière de logement dans les zones UA, UB, IAU et IIAU pour leur mise en concordance avec les dispositions du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, la modification simplifiée n°2 intègre certaines évolutions législatives récentes, à savoir :

- la modification des articles 14 du règlement de PLU pour supprimer le Coefficient d'Occupation des Sols devenu inopposable
- le remplacement de la Surface Hors Œuvre Nette par la Surface de Plancher dans tous les articles du règlement où elle figure, notamment les articles 12 et 13

Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur la modification d'un emplacement réservé et de diverses dispositions règlementaires du PLU sera mis à la disposition du public **du lundi 16 octobre 2017 au lundi 20 novembre 2017** inclus.



NOUVEAU !

La Communauté de Communes
du Canton d'Erstein
propose à ses habitants le transport en bus pour :

LE THEATRE ALSACIEN DE STRASBOURG ABONNEMENT 2017 - 2018

Les représentations débutent à 20 h 00:

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| - D'r Herr Maire | mardi 07 novembre 2017 |
| - Wiehnachte in Strossburi | mercredi 27 décembre 2017 |
| - Eini noch de Ander | samedi 20 janvier 2018 |
| - De Journal vun de Anne Frank | samedi 24 février 2018 |
| - E guedi Trütsch | samedi 28 avril 2018 |

TARIFS :

- **Abonnement 5 spectacles** : 63 € ou 71 € selon le placement
(chèque à l'ordre du Théâtre Alsacien de Strasbourg).

- La Communauté de Communes prendra en charge le coût du transport
(circuit définit en fonction des inscriptions).

Seule une participation de 20€ (chèque à l'ordre de transports Josy) vous
sera demandée pour l'ensemble des trajets.

INSCRIPTIONS :

Lundi le 21 août 2017 de 17h à 18h à la mairie de Hindisheim

Mercredi 23 août 2017 de 17h à 18h à la mairie d'Erstein

(salle 3, ancienne sous-préfecture)

Renseignements et inscriptions possibles jusqu'au 22 septembre :

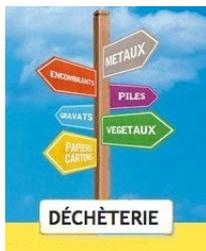
Jacky EBER : 06.38.75.94.11

Mairie de Hindisheim : 03.88.64.26.22

Déchetterie d'Erstein

Horaires d'été :

Lundi	de 13h00 à 18h00
Mardi	de 13h00 à 18h00
Mercredi	Fermé
Jeudi	de 13h00 à 18h00
Vendredi	de 13h00 à 18h00
Samedi	de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Dimanche	de 09h00 à 12h00



Accès :

Un système de contrôle automatisé des accès est mis en service sur le site de la déchetterie d'Erstein.

N'oubliez pas votre badge.

Journée défense et citoyenneté (J.D.C.) :



Tout jeune, fille ou garçon, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.

Mairie de Limersheim

Accueil du public :

Lundi	de 09h00 à 12h00
Mardi	de 09h00 à 12h00
Mercredi	de 09h00 à 12h00
Jeudi	de 16h00 à 19h00
Vendredi	de 09h00 à 12h00

Permanence du maire et des adjoints :

Les Jeudis de 19h00 à 20h00, avec possibilité de rendez-vous.

Arrivée de la cigogne

La Commune de Limersheim a fait l'acquisition d'une cigogne peinte en bois, afin d'annoncer la venue des nouveaux limersheimois et limersheimois.

Elle a fait son nid dans l'espace vert devant la Mairie.

Merci à l'association Nordhouse Idées Déco pour cette belle réalisation.



Déchetterie d'Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

Samedi	de 9h00 à 12h00
Lundi	de 16h00 à 18h00 (en été)

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 22
Septembre 2017 édité par la Mairie de Limersheim



Le Maire,

Stéphane SCHAAL

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

Saison de battage

En raison du démarrage de la saison de battage de maïs 2017, des récoltes de choux, de betteraves sucrières...etc..., il est demandé aux habitants des rues des Bois, Haute, Circulaire, Platanes, et autres de ne pas stationner de façon anarchique afin de permettre aux moissonneuses batteuses et tracteurs de traverser le village en toute sécurité.

Cette recommandation prend effet à compter de mi-septembre jusqu'au 1^{er} décembre 2017.



Horaire du bus du Collège / Lycée

L'heure de la rentrée a sonné, aussi je tenais à vous rappeler que les horaires du bus scolaire sont les suivants :

Laiterie	07:37
Entrée du village	07:39
Gare	07:41



15 Septembre

Don du Sang

L'amicale des donneurs de sang vous accueillera à bras ouverts à la collecte. Venez nombreux faire ce geste de solidarité.

2 au 6 Octobre

Des purges du réseau d'eau potable seront effectuées à cette période. Cette durée peut varier en fonction de la qualité de l'eau rencontrée.

Chasse – Dates de battues

Petits gibiers à 9h00

Samedi 23 septembre
Samedi 7 octobre
Samedi 21 octobre

Grands gibiers à 8h30

Samedi 4 novembre
Samedi 11 novembre
Samedi 2 décembre
Vendredi 29 décembre



13 Au 15 Octobre

Vieux papiers

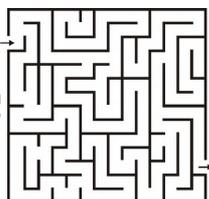
Une benne sera installée place de l'Eglise afin de déposer les paquets dont vous souhaitez vous débarrasser.

Nous vous informons aussi que cette année, la ramassage ne sera pas assuré la samedi matin par les enfants et bénévoles.

Quoi ? Quand ? Avec Qui ? Où ?

L'agenda de Limersheim.

30 Septembre
27 et 28 Octobre



« **Labyrinthe nocturne** »

Tartes flambées et buvette autour d'un feu de camp à la ferme KIEFFER.

31 Octobre
Cérémonie de l'Armistice
au monument aux morts

La commémoration de l'armistice du 11 novembre sera célébrée, comme les années précédentes, après la messe de la Toussaint.

Novembre
Soirées Théâtrales

L'amicale des donneurs de sang de Limersheim et la Theater Band von Limershe vous proposent une soirée théâtrale en dialecte alsacien au Foyer-Club Saint-Denis, **les vendredi 10, samedi 11, vendredi 17 et samedi 18 novembre à 20h00 et les Dimanche 12 et 19 novembre à 14h00.**

Les comédiens joueront pour vous « Wàje Erbschàft isch d'Wirtschàft zu ! » de Günther Philp

L'entrée est de 8€ (4€ pour les moins de 12 ans). Petite restauration sur place, la réservation est conseillée au 03.88.64.22.78.

Prochains Conseils
Municipaux

- Lundi 2 octobre
- Lundi 6 novembre
- Lundi 4 décembre

25 Novembre
Banque Alimentaire

Samedi le 25 novembre 2017 de 10h00 à 12h00 à la salle des cérémonies, Place de l'église.

2 Décembre
Téléthon

Samedi 2 décembre 2017, la collecte des dons est possible au courant de la matinée de 10h00 à 12h00 au local des sapeurs-pompiers. La caravane du Téléthon sera accueillie Place de l'église peu avant midi.

3 Décembre
Repas des Aînés

Comme chaque année, nous mettrons nos aînés à l'honneur en leur proposant un repas de Noël le dimanche 3 décembre à 12h00 au Foyer-Club St Denis.

6 Décembre
Saint Nicolas à
l'école

Mercredi 6 décembre, le Saint Nicolas se rendra à l'école. Les enfants pourront déguster un chocolat chaud, un mannele et des clémentines, offerts par la municipalité.

7 Janvier 2018
Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu à l'école communale.